

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE METZERAL

---

Séance du lundi 03 mars 2025

Sous la présidence de Mme Denise BUHL, maire, la séance est ouverte à 19 heures 30

Mme Denise BUHL  
M. René SPENLE  
Mme Charlotte WODEY  
M. Jean MATTER

M. Robert GEORGE  
Mme Danielle TRAPPLER  
Mme Régine ZINGLE  
Mme Monique FLAMMAND

M. Luc JAEGER  
M. Laurent VUILLAUME  
Mme Muriel LANGE  
M. Christophe BATO

Absents excusés et non représentés :

Absents non excusés :

Ont donné procuration : M. Fabien GABIER à M. Laurent VUILLAUME

Secrétaire de Séance : Mme Monique FLAMMAND.

## Ordre du jour

---

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 10 février 2025
2. Agrément et retrait de permissionnaires de chasse, lot intercommunal.
3. Nomination d'un estimateur de dégâts de gibier autre que sanglier.
4. Programme des travaux forestiers 2025
5. Refacturation des charges aux copropriétaires Bel Air II
6. Communication et urbanisme
7. Compte rendu des commissions communales et des délégués aux Syndicat Intercommunaux
8. Divers.

Avant l'ouverture de la séance, Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil de :

- ***Rajouter le point suivant à l'ordre du jour :***

9. Réhabilitation du bâtiment de la Mairie.

- ***Retirer le point suivant de l'ordre du jour :***

3. Nomination d'un estimateur de dégâts de gibier autre que sanglier

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte les modifications des points susmentionnés.

### **Point 01 - Approbation du compte rendu de la réunion du 10 février 2025**

Le conseil municipal est amené à approuver le compte rendu de la séance du 10 février 2025

### **Point 02 – Agrément et retrait de permissionnaires de chasse, lot intercommunal (D-2025-02-004)**

Madame le Maire expose :

Par délibération du 27 novembre 2024, le Conseil a nommé les permissionnaires de chasse pour le lot Intercommunal Metzeral / Mittlach. Monsieur Patrick Loiget, locataire, sollicite d'une part l'agrément de :

- M. Germain Debarba, domicilié 16 rue du camp de Giblou à Anor (59186)
- M. Frédéric Pretot domicilié 6 rue des Chalets à Fessevillers (25470)

Et d'autre part le retrait de M. Alain Rebert domicilié 50A, rue de l'Ill à Andolsheim (68280).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

---

---

#### ***DECIDE A L'UNANIMITE***

---

---

- ✓ **DE NOMMER** en qualité de permissionnaires de chasse Messieurs Germain Debarba et Frédéric Pretot pour le lot de chasse intercommunal.
- ✓ **DE RETIRER** Monsieur Alain Rebert des permissionnaires de chasse pour le lot intercommunal.
- ✓ **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

### **Point 03 – Nomination d'un estimateur de dégâts de gibier autre que sanglier**

Le Conseil à l'unanimité retire ce point de l'ordre du jour.

### **Point 04 – Programme des travaux forestiers 2025 (D-2025-02-005)**

Monsieur Jean Matter, adjoint, présente au conseil le devis des travaux programmés par l'ONF et l'état de prévision des coupes au titre de l'exercice 2025. Ceux-ci ont été préalablement expliqués par les représentants de l'ONF.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

---

---

#### ***DECIDE A L'UNANIMITE***

---

---

- ✓ **D'APPROUVER** le programme des travaux présenté par l'Office National des Forêts à hauteur de 26 945,00 € HT pour l'année 2025 en forêt communale, avec la réserve suivante : **aviser, avant la programmation effective des travaux d'un chantier, la commune, qui jugera de son opportunité.**
- ✓ **D'APPROUVER** l'état prévisionnel des coupes, qui s'élève en recettes brutes à 190 000,00 € pour 3 250 m<sup>3</sup>.
- ✓ **DE VOTER** au budget primitif 2025 les crédits correspondants au programme approuvé.
- ✓ **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions de maîtrise d'œuvre correspondantes avec les réserves ci-dessus.

**Point 05 – Refacturation des charges 2024 aux copropriétaires Bel Air II (D-2025-02-006)**

Madame le Maire expose :

Par délibération du 27 mars 2018, le Conseil municipal avait décidé de soumettre la parcelle cadastrée AL n° 89/9 au régime de la copropriété sur la base de l'esquisse d'étage n° 52 établie par M. Bernay, géomètre.

Les copropriétaires réunis en assemblée générale le 08 novembre 2023 ont approuvé un nouveau découpage avec une nouvelle répartition des tantièmes, sur la base de l'esquisse d'étage n° 55 dressée le 16 octobre 2023 par M. Bernay géomètre.

Par délibération du 03 mars 2025 l'assemblée générale des copropriétaires de la copropriété Bel Air II, a validé l'état des charges pour l'année 2024. Ces charges sont payées par la commune (Etat joint en annexe).

Il y a lieu de refacturer les charges pour l'année 2024 aux différents copropriétaires.

Copropriétaire	Cumul
CCVM	5 772,07 €
SCI LOISIRS ET PASSIONS	1 177,75 €
SCI CASALI	751,71 €
COMMUNE METZERAL	93,39 €
SCI LES ZAMIS	1 504,36 €
M ACHIRANE	173,87 €
MME CECCHETTI	180,72 €
SCI WJ	109,74 €
SCI STANDA	94,62 €
M GUILLAUME CECCHETTI	150,17 €
<b>TOTAL :</b>	<b>10 008,40 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

---

***DECIDE A L'UNANIMITE***

---

- ✓ **DE REFACTURER** aux copropriétaires les charges de fonctionnement ci-dessus (hors commune de Metzeral).
- ✓ **DAUTORISER** Madame le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

**Point 06 – Communication et urbanisme**

1. Communication
2. Urbanisme (à titre d'information)

Certificat d'urbanisme d'information : ... / ...

CU 0005	Me Delphine Corrain	7, rue du Hohneck (Sosse Alaoui)
CU 0006	Me Delphine Corrain	Terrain Ober Matt (Wehrey)

Déclaration préalable :

DP 0004	Installation d'un carport	Emmanuel DE SA	6, rue du Braun
DP 0005	Réfection de la toiture	Christophe HEIL	4, impasse de la Fecht
DP 0006	Installation d'un carport et création d'une mare	Paul André SCHOTT	32, rue de la Brandmatt
DP 0007	Remplacement tuiles, création de 3 fenêtres de toit, mise en place d'un grillage et modification accès maison (sur terrain privé)	Marina MATTER	13, rue de Mittlach

Droit de préemption urbain : ... / ...Permis de construire : ... / ...**Point 07 - Compte rendu des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux.****Point 08 – Divers.**

Journée citoyenne 13 septembre

Fête de Noël 14 décembre

175<sup>e</sup> anniversaire chorale Vogésia 1850

Sortie du conseil au CPIE du Rothenbach.

Point sur le SCOT (document AMHR)

Point sur la commission déchets (René)

Distribution géraniums + terreau 17 mai (bon de commande dans le Blettla)

Ligue contre le cancer (démarrage fin mars jusqu'au 30 juin)

**Point 09 – Réhabilitation du bâtiment de la Mairie****9.1 : Avenant n° 02 au lot 11 – Peintures intérieures (D-2025-02-007)**

Par délibération du 27 novembre 2024, le Conseil avait approuvé l'avenant n° 01 au lot 11 – peintures intérieures fixant le montant du marché à 12 849,96 € HT

Des travaux complémentaires dans les locaux informatiques et archives ont été demandés (préparation de la chape, ragréage, fournitures et pose du sol et des plinthes)

L'avenant n° 02 présente une plus-value d'un montant de 6 411,00 € HT.

Du fait du présent avenant, le marché passe de 12 849,96 € HT à 19 260,9 € HT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

---

***DECIDE A L'UNANIMITE***

---

- ✓ **D'APPROUVER** l'avenant n° 02 au lot 11 – peintures intérieures joint en annexe
- ✓ **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer l'avenant n° 02 fixant le montant du marché 19 260,90 €HT
- ✓ **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

***9.2 : Avenant n° 02 au lot – Ravalement de façade (D-2025-02-008)***

Par délibération du 27 novembre 2024, le Conseil avait approuvé l'avenant n° 01 au lot – ravalement de façades fixant le montant du marché à 37 067,90 € HT.

Des travaux complémentaires de sablage et mise en peinture dorée de l'horloge communale ont été demandés s'élevant à 1 900,00 € HT

Du fait du présent avenant, le marché passe de 37 067,90 € HT 38 967,90 € HT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

---

***DECIDE A L'UNANIMITE***

---

- ✓ **D'APPROUVER** l'avenant n° 02 au lot – ravalement de façades
- ✓ **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer l'avenant n° 02 fixant le montant du marché 38 967,90 € HT
- ✓ **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

***9.3 : Validation du coût définitif des marchés de travaux (D-2025-02-009)***

Madame le Maire rappelle au Conseil que les premiers marchés de réhabilitation de la mairie ont été « lancés » au printemps 2021, puis déclarés sans suite pour motif d'intérêt général (insuffisance à la concurrence, erreurs dans les exigences techniques et la sous-commission départementale d'accessibilité a refusé l'installation d'un élévateur en demandant de le remplacer par un ascenseur)

Une deuxième consultation a eu lieu en 2022 et les premiers travaux ont commencé courant été 2022.

Par délibération du 10 novembre 2020, l'avant-projet définitif pour la réhabilitation de la mairie s'élevait à 890 775,36 €.

Après validation par le Conseil des différents avenants, le montant définitif des travaux s'élève à 1 047 946,18 € HT, décomposé comme suit :

Lot n°	Entreprise	Marché Initial	Avenants	Marché Total
		HT	HT	HT
01 - GROS ŒUVRE	BASSO FRANC	250 000,00 €	28 965,02 €	278 965,02 €
02 - CHARPENTE METAL	XB METAL	17 860,00 €	1 770,00 €	19 630,00 €
03 - ETANCHEITE ZINGUERIE	ANSEL SAS	18 625,00 €	3 060,00 €	21 685,00 €
04 - MENUISERIES EXT PVC IMI BOIS	BOETZLE SARL	28 996,00 €	1 770,00 €	30 766,00 €
05 - MENUISERIES EXT BOIS	BOETZLE SARL	23 240,00 €	- 429,00 €	2 811,00 €
06 - MENUISERIES EXT ALU ACIER	LAUGEL & RENOARD	259 460,00 €	- 8 560,00 €	250 900,00 €

07 - PLATRERIE ISOLATION	WEREY PLATRE & STAFF	62 949,14 €	- €	62 949,14 €
08 - CHAPES ISOLANT PROJETE	TECHNOCHAPE	4 455,00 €	- €	4 455,00 €
09 - CARRELAGE	MULTISOLS	24 827,50 €	- €	24 827,50 €
10 - MENUISERIES INT BOIS/AGEN.	BOETZLE SARL	109 880,00 €	- 29 744,00 €	80 136,00 €
11 - PEINTURES INTERIEURES	LAMMER SAS	16 073,96 €	3 187,00 €	19 260,96 €
12 - ASCENSEUR	ORONA EST	20 580,00 €	- €	20 580,00 €
13 – ELEC. COURANTS FAIBLES	ELECTRICITE JOOS	76 626,64 €	- 28 032,14 €	48 594,50 €
14 - SANITAIRES CHAUFFAGES	ERTLE ET FILS	93 515,54 €	1 015,34 €	94 530,88 €
Ravalement façade	LAMMER SAS	31 532,00 €	7 435,90 €	38 967,90 €
Echafaudage	STEIMER	7 518,65 €	- 3 185,87 €	4 332,78 €
Projecteur	MICHELSONNE	24 554,50 €	- €	24 554,50 €
<b>TOTAUX :</b>		<b>1 070 693,93 €</b>	<b>- 22 747,75 €</b>	<b>1 047 946,18 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

---

***DECIDE A L'UNANIMITE***

---

✓ **DE VALIDER** le coût définitif des marchés de travaux à 1 047 946,18 € HT.

***9.4: Avenant n° 03 marché de maîtrise d'œuvre. (D-2025-02-010)***

Après avoir validé le montant définitif des marchés de travaux pour la réhabilitation de la Mairie, le conseil est amené à approuver l'avenant n° 03 au marché de maîtrise d'œuvre directement impacté par le coût des travaux.

Coût définitif des marchés de travaux : **1 047 946,18 € HT.**

Le montant de l'avenant n° 03 pour le marché de maîtrise d'œuvre s'élève à 11 931,23 € HT réparti comme suit :

<b>Eléments de mission de base</b>	Honoraires HT	Mandataire Mme Rohmer
APS - 10 % - Avenant n° 03	457,37 €	457,37 €
APD - 18 % - Avenant n° 03	3,25 €	3,25 €
PRO - 21 % - Avenant n° 03	1 400,47 €	1 400,47 €
DCE / ACT - 9 % - Avenant n° 03	- 268,37 €	- 268,37 €
EXE / VISA - 8 % - Avenant n° 03	- 174,10 €	- 174,10 €
DET / AOR - 34 % - Avenant n° 03	3 155,05 €	3 155,05 €
<b>Montant total de l'avenant n° 03 Mission de base</b>	<b>4 573,67 €</b>	<b>4 573,67 €</b>
Mission complémentaire ascenseur + nouvelle consultation av 3	5 000,00 €	5 000,00 €
Mission OPC - Avenant n° 03	2 357,56 €	2 357,56 €
<b>Montant total avenant n° 03 HT :</b>	<b>11 931,23 €</b>	<b>11 931,23 €</b>

**Le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre s'élève à 108 554,89 € HT Réparti comme suit :**

Eléments de mission de base	Honoraires HT	Mandataire	Cotraitant 1	Cotraitant 2	Cotraitant 3
		Carine Rohmer Ubrich	BET Structures DMI	BET Fluides INOTEC	Economiste TEC 3
8 % du coût définitif des travaux – Réparti comme suit :	83 835,69 €	63 020,19 €	4 600,00 €	7 300,00 €	8 915,51 €
APS - 10 % - Marché initial	4 800,00 €	2 990,00 €	250,00 €	860,00 €	700,00 €
APS - 10 % - Avenant n° 01	2 326,20 €	1 736,20 €	150,00 €	- 360,00 €	800,00 €
APS - 10 % - Avenant n° 02	800,00 €	680,00 €	120,00 €	- €	- €
<b>APS - 10 % - Avenant n° 03</b>	<b>457,37 €</b>	<b>457,37 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL APS 10 % mission de base</b>	<b>8 383,57 €</b>	<b>5 863,57 €</b>	<b>520,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>1 500,00 €</b>
APD - 18 % - Marché initial	8 640,00 €	6 480,00 €	500,00 €	860,00 €	800,00 €
APD - 18 % - Avenant n° 01	4 187,17 €	3 047,17 €	300,00 €	140,00 €	700,00 €
APD - 18 % - Avenant n° 02	2 260,00 €	1 820,00 €	240,00 €	50,00 €	150,00 €
<b>APD - 18 % - Avenant n° 03</b>	<b>3,25 €</b>	<b>3,25 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL APD 18 % mission de base</b>	<b>15 090,42 €</b>	<b>11 350,42 €</b>	<b>1 040,00 €</b>	<b>1 050,00 €</b>	<b>1 650,00 €</b>
PRO - 21 % - Marché initial	10 080,00 €	7 150,00 €	500,00 €	430,00 €	2 000,00 €
PRO - 21 % - Avenant n° 01	4 885,03 €	4 215,03 €	- €	1 170,00 €	- 500,00 €
PRO - 21 % - Avenant n° 02	1 240,00 €	700,00 €	240,00 €	200,00 €	100,00 €
<b>PRO - 21 % - Avenant n° 03</b>	<b>1 400,47 €</b>	<b>1 400,47 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL PRO - 21 % mission de base</b>	<b>17 605,50 €</b>	<b>3 465,50 €</b>	<b>740,00 €</b>	<b>1 800,00 €</b>	<b>1 600,00 €</b>
DCE / ACT - 9 % - Marché initial	4 320,00 €	1 925,00 €	750,00 €	645,00 €	1 000,00 €
DCE / ACT - 9 % - Avenant n° 01	2 093,58 €	- 411,42 €	250,00 €	755,00 €	1 500,00 €
DCE / ACT - 9 % - Avenant n° 02	1 400,00 €	300,00 €	360,00 €	240,00 €	500,00 €
<b>DCE / ACT - 9 % - Avenant n° 03</b>	<b>- 268,37 €</b>	<b>- 268,37 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL DCE / ACT - 9 % mission de base</b>	<b>7 545,21 €</b>	<b>1 545,21 €</b>	<b>1 360,00 €</b>	<b>1 640,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>
EXE / VISA - 8 % - Marché initial	3 840,00 €	1 390,00 €	375,00 €	1 075,00 €	1 000,00 €
EXE / VISA - 8 % - Avenant n° 01	1 860,96 €	1 345,45 €	75,00 €	525,00 €	- 84,49 €
EXE / VISA - 8 % - Avenant n° 02	1 180,00 €	500,00 €	180,00 €	250,00 €	250,00 €
<b>EXE / VISA - 8 % - Avenant n° 03</b>	<b>- 174,10 €</b>	<b>- 174,10 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL EXE/VISA 8 % mission de base</b>	<b>6 706,86 €</b>	<b>3 061,35 €</b>	<b>630,00 €</b>	<b>1 850,00 €</b>	<b>1 165,51 €</b>
DET / AOR - 34 % - Marché initial	16 320,00 €	15 765,00 €	125,00 €	430,00 €	- €
DET / AOR - 34 % - Avenant n° 01	7 909,09 €	7 814,09 €	125,00 €	-30,00 €	- €
DET / AOR - 34 % - Avenant n° 02	1 120,00 €	1 000,00 €	60,00 €	60,00 €	- €
<b>DET / AOR - 34 % - Avenant n° 03</b>	<b>3 155,05 €</b>	<b>3 155,05 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>€</b>
<b>TOTAL DET/AOR 34 % mission de base</b>	<b>28 504,14 €</b>	<b>27 734,14 €</b>	<b>310,00 €</b>	<b>460,00 €</b>	<b>- €</b>
<b>MONTANT TOTAL MISSION DE BASE</b>	<b>83 835,70 €</b>	<b>63 020,19 €</b>	<b>4 600,00 €</b>	<b>7 300,00 €</b>	<b>8 915,51 €</b>
Mission REL	4 000,00 €	4 000,00 €	- €	- €	- €
Mission complémentaire ascenseur + nouvelle consultation avenant n° 03	5 000,00 €	5 000,00 €			
Mission OPC - Initial	9 000,00 €	9 000,00 €			
Mission OPC - Avenant n° 01	4 361,63 €	4 361,63 €			
Mission OPC - Avenant n° 03	2 357,56 €	2 357,56 €			
<b>TOTAL MISSIONS OPC - 1,5 % du montant définitif des travaux</b>	<b>15 719,19 €</b>	<b>15 719,19 €</b>			

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

---

***DECIDE A L'UNANIMITE***

---

- ✓ **D'APPROUVER** l'avenant n° 03 pour le marché de maîtrise d'œuvre détaillé ci-dessus et joint en annexe.
- ✓ **D'AUTORISER** Madame le maire à signer l'avenant n° 03 au marché de maîtrise d'œuvre fixant le forfait de rémunération à 108 554,89 € HT.
- ✓ **D'AUTORISER** Madame le maire à signer tout document afférent à cette délibération.

La séance est levée à 21h30